

Webinaire

sur la vulnérabilité des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés : normes du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne

Organisé par la Division des migrations et des réfugiés du Conseil de l'Europe et
la Faculté de droit de l'Université de Maastricht, Chaire Jean Monnet

Note conceptuelle et Ordre du jour

Strasbourg, le 20 mars 2026

En ligne

NOTE CONCEPTUELLE

La question de la vulnérabilité transcende les instruments juridiques et politiques du Conseil de l'Europe et de l'UE dans le domaine de la migration et de l'asile. L'objectif est d'offrir une protection juridique et autre spécifique à certaines personnes ou certains groupes qui se heurtent à des obstacles particuliers pour exercer et jouir effectivement de leurs droits. Compte tenu de la reconnaissance croissante des vulnérabilités complexes et croisées des migrants et des réfugiés – liées à l'âge, au sexe, à l'état de santé, au statut migratoire et à d'autres déterminants sociaux –, il est de plus en plus nécessaire d'harmoniser les normes juridiques et pratiques dans l'espace du Conseil de l'Europe.

Dans ce cadre, [le Plan d'action du Conseil de l'Europe sur la protection des personnes vulnérables dans le contexte des migrations et de l'asile en Europe \(2021-2025\)](#), à travers ses quatre piliers d'action, visait à fournir des orientations et une assistance aux États membres afin d'améliorer leur capacité à identifier et à traiter de manière proactive les vulnérabilités à toutes les étapes des processus de migration et d'asile, tandis que [la nouvelle stratégie quinquennale de l'UE de gestion de l'asile et de la migration](#) souligne l'importance de répondre efficacement aux besoins particuliers des migrants et des réfugiés pendant des procédures de contrôle et de retour, en tant que partie intégrante de la protection des droits fondamentaux.

Néanmoins, la définition de la vulnérabilité dans les instruments juridiques du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne n'est pas exhaustive, car il convient de prendre en considération des éléments situationnels et individuels. Dans ce contexte, les traités pertinents relatifs aux droits de l'homme supervisés par le Conseil de l'Europe, notamment la Convention européenne des droits de l'homme, ainsi que les instruments de droit souple et la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), établissent une approche globale qui reconnaît à la fois la vulnérabilité liée au statut (par exemple, les réfugiés, les mineurs, les victimes de la traite des êtres humains) et la vulnérabilité liée à la situation. De même, le régime d'asile européen commun (RAEC) prévoit une identification individualisée et des réponses adaptées aux « besoins particuliers en matière d'accueil et de procédure », ce qui offre une flexibilité permettant à la Cour de justice de l'UE de donner une interprétation dynamique de la vulnérabilité.

Malgré les défis pertinents, il convient de souligner que les pratiques nationales dans les États membres du Conseil de l'Europe ont montré qu'il existe certaines politiques prometteuses visant à protéger les personnes vulnérables dans les procédures d'asile et de migration¹.

S'appuyant sur le document thématique publié en 2025 par la Division des migrations et des réfugiés sur « La vulnérabilité des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés : les normes du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne »², ce webinaire vise à faciliter un échange de vues approfondi sur ce sujet complexe, avec le soutien d'experts issus du monde universitaire, du Conseil de l'Europe, de l'Union européenne et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

¹ Voir le document thématique du DMR, [Vulnérabilité des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés : normes du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne](#), 2025, 41 ff.

² Idem.

ORDRE DU JOUR

Vendredi 20 mars 2026

Salle de réunion Agora G05 (pour les membres du personnel du CoE)

Lien sur Zoom :

ID de réunion: 665 0678 4670 Code: 207146

<https://coe-int.zoom.us/j/66506784670?pwd=tTb7Bvb1iVhUBoCVadebeYlVj88alx.1>

13.00 – 13.05	Discours d'ouverture
	Nikos SITAROPOULOS , Chef de la division des migrations et des réfugiés
13.05 – 13.35	Interventions
	Lilian TSOURDI , professeure et titulaire de la chaire Jean Monnet en droit européen des migrations et gouvernance à l'université de Maastricht
	Catherine WARIN , avocate (barreau de Luxembourg) et professeure associée (université de Lille).
	Anne-Laure BAULIEU , Division des droits des enfants, Direction générale de la démocratie et de la dignité humaine, Conseil de l'Europe
	Petya NESTOROVA , Chef de division et secrétaire exécutif du Groupe d'experts du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA), Direction générale de la démocratie et de la dignité humaine, Conseil de l'Europe
13.35-13.50	Q & A
13.50 – 14.00	Pause
14.00 – 14.20	Isabela ATANASIU , Juriste, DG HOME, Commission européenne
	Carolina HERNANDEZ , Conseiller du HCDH sur les migrations et les droits de l'homme et coordinateur de l'unité Migrations et populations en déplacement, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)
14.20 - 14.35	Q & A
14.35 - 14.45	Résumé et conclusions
	Nikos SITAROPOULOS , Chef de la division des migrations et des réfugiés